



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Traité international  
sur les ressources phytogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture

## RÉSOLUTION 5/2023

### MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION

L'ORGANE DIRECTEUR,

**Rappelant** ses résolutions et décisions antérieures concernant la vision et le programme de travail relatifs au Système mondial d'information (le système GLIS), en particulier la résolution 5/2022,

**Rappelant aussi** la contribution du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17 du Traité international au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, en particulier en ce qui concerne les dispositions de l'alinéa 13.2.a,

1. **Prend note** de l'intégration de la boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA dans le portail du système GLIS et **demande** au Secrétaire de mieux faire connaître l'existence de la boîte à outils et son intégration dans le système GLIS;
2. **Se félicite** de l'élaboration du module consacré à la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et **demande** au Secrétaire de promouvoir le module et d'enrichir le contenu du répertoire de liens;
3. **Prend note** des progrès accomplis en ce qui concerne la promotion de l'utilisation des identifiants numériques d'objets (DOI) et **encourage** le Secrétaire, sous réserve de la disponibilité des ressources, à continuer de promouvoir leur utilisation à titre volontaire et à intensifier les efforts entrepris pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées, en particulier dans les pays en développement;
4. **Demande** au Secrétaire de promouvoir le renforcement des capacités dans le but d'améliorer les bases de données nationales, l'accès aux informations figurant dans le portail du système GLIS et leur exploitation, ainsi que l'utilisation volontaire des DOI, ce qui contribuera à la mise en œuvre des cinq objectifs du programme de travail relatif au système GLIS;
5. **Prend note** de la publication des brochures consacrées aux descripteurs de nouvelles espèces cultivées, **remercie** l'ensemble des institutions et des personnes qui ont contribué à leur élaboration et **invite** le Secrétaire à promouvoir activement leur utilisation et à favoriser l'élaboration d'autres listes de descripteurs, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources financières;
6. **Prend note** de la collaboration établie avec le système WIEWS, la plateforme Genesys, le système de documentation et d'information du Centre de ressources phytogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe, le réseau international DivSeek, le Catalogue européen des ressources phytogénétiques (EURISCO) et l'initiative des banques de gènes du CGIAR relative à la documentation concernant les RPGAA, et **invite** le Secrétaire à poursuivre la collaboration avec ces entités et systèmes afin de renforcer les synergies et l'entraide;
7. **Prend note** de l'élaboration de l'Outil v.1 des descripteurs des espèces sauvages apparentées et **demande** au Secrétaire, sous réserve de la disponibilité des ressources, de continuer à promouvoir son utilisation;
8. **Renouvelle** l'invitation aux parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à envisager la mise en place d'inventaires nationaux sur les espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées et **demande** au Secrétaire, en partenariat avec les parties prenantes concernées, de prêter son concours aux parties contractantes dans cette démarche au moyen de ressources extrabudgétaires; la liste de ces inventaires devrait figurer dans le portail du système GLIS;

9. **Décide** de reconduire le Comité scientifique consultatif avec le même mandat que celui de la précédente période biennale, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, afin que celui-ci tienne au moins une réunion en présentiel et, si nécessaire, des réunions supplémentaires en ligne, et **demande** au Secrétaire de continuer à communiquer au Comité des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif au système GLIS;
10. **Demande** au Comité scientifique consultatif de poursuivre l'examen des questions scientifiques et techniques concernant la conservation et l'utilisation des RPGAA eu égard à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique, qui se rapportent à l'article 17, et les répercussions des résultats pertinents de la COP 15 à la Convention sur la diversité biologique et de leur mise en œuvre dans le cadre du programme de travail relatif au système GLIS au cours des années à venir;
11. **Demande** au Secrétaire de faire rapport au Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17 ainsi qu'à l'Organe directeur à sa 11<sup>e</sup> session sur l'évolution de la documentation et de l'échange d'informations sur les RPGAA, à la lumière du Cadre mondial de la biodiversité;
12. **Demande** au Secrétaire de promouvoir l'échange d'informations et de liens pertinents avec le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, dans le cadre du programme de travail relatif au système GLIS;
13. **Remercie** le Gouvernement allemand pour l'aide financière apportée en vue de la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*;
14. **Invite** les parties contractantes, les autres gouvernements et les autres parties prenantes, compte tenu de l'article 18 du Traité international, à allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail relatif au système GLIS, notamment pour poursuivre le déploiement du portail du système GLIS, l'établissement d'inventaires nationaux des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et le financement d'activités de formation et de renforcement des capacités dans les pays en développement;
16. **Remercie** les membres du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17 pour les avis communiqués au Secrétaire, ainsi que pour leurs contributions aux différentes pistes de travail relatives au système GLIS;
17. **Demande** au Secrétaire de suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité scientifique consultatif et de présenter un rapport de synthèse à l'Organe directeur à sa 11<sup>e</sup> session.